



Demander une bourse de collège

Du 1er septembre au 18 octobre 2017

Deux possibilités

- **en ligne** sur <https://teleservices.ac-reims.fr> à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe fournis par le collège de mon enfant
- **par dossier papier** que je demande au collège

Un document indispensable

→ mon avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015
(et éventuellement celui de 2017 sur les revenus de 2016 en cas de changement familial ou professionnel ayant entraîné une baisse de revenu)



Besoin d'aide ?

Contactez le collège de votre enfant



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

